

## COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Sabine GERVAIS, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Patrice MARTIN, Alain DENAIS, Josiane GRELLEPOIS, Didier BRIAUD, Chantal DRAPEAU, Dominique RAMBAUD, Sylvie GOZARD, Martine DOLBEAU, Laurent MAURY, Grégory TOURNEUX, Sylvie GERARDEAU, Geoffroy MARCHAL, Ghizlan VAN BOXSOM, Lionel FRANCÔME, Claire COQUARD, Solen NÈVE et Émilie FRANCOIS

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédérique LETELLIER (procuration à Dominique BOUCARD), Alexandre FAVREL (procuration à Sylvie GOZARD), Romain BRETHOMEAU (procuration à Patrice MARTIN), Olivier THOMAS (procuration à Claire COQUARD) et Mathis FORGEAU (procuration à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Monsieur Denys SIMON

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 02 avril 2026

**26-04-031 : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Assemblée délibérante doit fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) en respectant le principe de parité.

Monsieur le Maire propose de conserver le nombre d'administrateurs du précédent mandat soit 13 avec 7 Conseillers municipaux et 6 membres nommés.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE FIXER** à 13 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. répartis comme suit :
  - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration ;
  - 6 membres élus du Conseil municipal ;
  - 6 membres nommés.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	29			

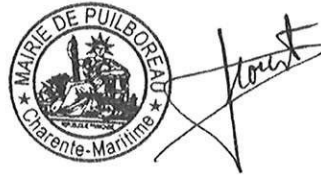
**AR Prefecture**

017-211702915-20260408-2026\_04\_031-DE  
Reçu le 09/04/2026

Fait à PUILBOREAU, le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Denys SIMON

Le Maire,  
Didier PROUST



Acte rendu exécutoire après sa transmission  
au Représentant de l'État le : 09/04/26  
Et sa publication le : 09/04/26

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.